

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8514.20	-Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques		
8514.20.10	---A commande mécanique	9.2%	B
8514.20.90	---Autres	10.6%	B
8514.30	-Autres fours		
8514.30.10	---A commande mécanique, sauf les fours à cuisson ou les fournaies pour le chauffage des bâtiments	9.2%	B
8514.30.20	---Fours à micro-ondes commerciaux	11.5%	C
8514.30.90	---Autres	11.2%	B
8514.40	-Autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques		
8514.40.10	---A commande mécanique	9.2%	B
8514.40.90	---Autres	10.3%	B
8514.90	-Parties		
8514.90.10	---Cornues devant servir au traitement, à la fusion ou à l'affinage des minerais, des métaux ou des minéraux	En fr.	D
	---Autres:		
8514.90.91	----Des marchandises des n°s tarifaires 8514.10.10, 8514.20.10, 8514.30.10 ou 8514.40.10	9.2%	B
8514.90.92	----Des marchandises des n°s tarifaires 8514.10.90, 8514.20.90, 8514.30.90 ou 8514.40.90	10.6%	B
8514.90.93	----Des marchandises du n° tarifaire 8514.30.20	11.3%	C
85.15	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultra-sons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés.		
	-Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre:		
8515.11.00	--Fers et pistolets à braser	10.3%	C
8515.19.00	--Autres	9.2%	B
	-Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance:		
8515.21	--Entièrement ou partiellement automatiques		
8515.21.10	---Appareils à souder électriques à haute fréquence ou à ultra-haute fréquence	6.8%	B
8515.21.90	---Autres	9.2%	B